

CHALLENGE PAYS DE LA LOIRE SENIOR SAISON 2023.2024

Principe :

Les équipes s'inscrivent sur volontariat en début de saison (fin engagement le 08/10/2023). Elles peuvent s'inscrire à toute la compétition ou choisir de s'inscrire à un ou plusieurs tour(s). Un formulaire d'inscription sera envoyé un mois avant le tour pour les équipes ne participant pas à l'intégralité de la compétition.

Il n'y a aucune élimination à chaque tour.

Précision : un club peut engager plusieurs équipes (du niveau Départemental à National 3) dans le même genre ; les joueur(se)s sont rattachés à une seule équipe (interdiction de changer d'équipe en cours de saison).

Dates des tours :

4 tours : 12/11/2023 - 17/12/2023 - 11/02/2024 - 10/03/2024

+ 1 finale (à 4) : 02/06/2024

Formule sportive :

Poule de 3 (2 matchs)

Si pas le multiple de 3, poule de 4 ou de 5 (2 matchs)

Décompte des points marqués :

victoire = 4 points

défaite = 2 points

non participation = 0 point

Les 4 équipes ayant marqué le plus de points participeront à la phase finale.

Mise à disposition d'une salle :

Disposer de 2 terrains en travers ou de 2 salles côte à côte

Arbitrage :

- sur les 4 tours : le club recevant assure l'arbitrage
- sur la finale : Besoin : 4 arbitres, 2 marqueurs, 2 matchs par arbitre/marqueur.

Par équipe : 69 euros pour le tournoi soit 56 euros pour l'arbitrage et 13 euros pour la marque.
Chaque arbitre reçoit 56 euros pour 2 matchs en 2 sets gagnants et chaque marqueur 26 euros pour 2 matchs en 2 sets gagnants.

Pénalité financière en cas de forfait :

250,00 €